

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 3 mars 2014

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 21 février 2014 s'est réuni le 3 mars 2014 à 18h00 salle du Conseil de la Mairie de Commentry, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE, excusé remplacé par P. POIRET
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN, excusée remplacé par C. BATISSE Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI, excusé Annie LAVILLE, excusée remplacée par M.C RESSOT Ghislaine MANOURY, excusée
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT, excusé remplacé par Marie- Hélène MAZIARSKI
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER, excusé remplacé par Bernard BIDET Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Guy PONS
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gérard BALLET Philippe COLLINET, excusé
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Marie-Claude RESSOT est élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2014.

L'Assemblée donne son accord sur l'ajout d'une délibération sur l'Oeil et l'Aumance.

1) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES DE GESTION 2013 – ADOPTION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2013 au 31/12/2013, sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne le Budget Principal de la Communauté de Communes, son Budget Annexe des Zones Industrielles, son Budget Annexe de l'Atelier Relais Alzin, son Budget Annexe des Autres opérations assujetties à la TVA ainsi que son Budget Annexe ZAC de Magnier ; déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 – ADOPTION ET AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les comptes administratifs 2013, d'affecter les résultats 2013 comme prévu, de donner acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs.

3) BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2014 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le projet de budget Primitif principal pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 107 640 Euros, le projet de budget Primitif annexe « aménagement des zones industrielles », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 207 550 Euros, le projet de budget Primitif annexe « atelier relais Alzin », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 77 481 Euros, le projet de budget Primitif annexe « autres opérations assujetties à la TVA », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 377 973 Euros, le projet de budget Primitif annexe « ZAC de Magnier », opération assujettie à la T.V.A. pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 866 910 Euros.

4) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTIONS ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir pour les interventions culturelles dans les médiathèques pour un montant total de 3 011 €.

5) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – FORMATION MANIPULATION EXTINCTEURS :

Monsieur le Président autorise à l'unanimité la prise en charge d'une formation « manipulation des extincteurs » par la Communauté de Communes de Commentry / Nérises-Bains pour un montant de 1 152 € et autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

6) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE REHABILITATION DE LOGEMENTS - GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNTS :

Monsieur le Président décide à l'unanimité d'accorder la garantie par la Communauté de Communes pour le remboursement de la somme de 172 800,00 (CENT SOIXANTE DOUZE MILLE HUIT CENT) euros pour le prêt PAM, représentant 60 % du montant de l'emprunt de 288 000,00 (DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS) que l'O.P.A.C. de COMMENTRY a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 24 logements situés C et D Rue du Bois 03600 COMMENTRY.

7) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – OPERATION DE PROMOTION DE RENOVATION DE FACADES – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMMENTRY :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes et la Commune de Commentry relative à l'opération de promotion de rénovation de façades.

8) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CAMPUS 1 – 1ERE TRANCHE ET EXTENSION DE VOIRIE ET PARKING CAMPUS 4 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les travaux de la 1ère tranche d'aménagement du Campus 1, d'approuver l'extension de voirie du Campus 4, d'autoriser Monsieur Le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant total estimé à 805 000 € HT, d'approuver le plan de financement, et d'autoriser Monsieur Le Président à solliciter les aides afférentes auprès de l'Etat, la Région Auvergne et le Conseil Général de l'Allier.

A la demande de Guy Amary, il est précisé qu'un projet est en train de se mettre en place sur la partie Campus des Marronniers et qu'un second est en phase d'étude sur le chemin de Saint-Amand.

9) ACTION SOCIALE – ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX - APPROBATION DU RAPPORT FINAL DE L'ETUDE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le programme d'actions découlant de l'analyse des besoins sociaux.

10) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – DETERMINATION DU PRIX DU REPAS BENEFICIAIRE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de maintenir le tarif « bénéficiaire » à 7,40 € jusqu'au 31 octobre 2014 comme convenu.

11) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION « ATELIERS CIRQUE» :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l'Association « Cirqu'en Bulle » pour des ateliers d'initiation et de découverte des arts du Cirque, proposés aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi accueil ; dans le cadre du thème travaillé cette année au sein de la structure « 3 POMMES ». Le montant total de la prestation s'élève à 405,00€ TTC.

12) ENFANCE-JEUNESSE –RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION « BABY GYM» :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l'association I.S.Montluçon Gymnastique pour des séances de baby gym proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles. Le montant total de la prestation s'élève donc à 120€ TTC.

13) ENFANCE- JEUNESSE - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT ET MULTI-ACCUEIL - CONVENTION D'ANIMATION « FERME ITINERANTE » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et la ferme pédagogique « Domaine de la Ganne », pour une animation « ferme itinérante » proposée aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et du Multi-Accueil « Trois Pommes ». Le montant total de la prestation s'élève à 70 euros.

14) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION D’INTERVENTION D’UNE LUDOTHEQUE :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Commune de Commentry – Nérès-les-Bains et l’Association Chapelaudate pour la Promotion du Jeu, pour six animations jeux « le Cirque», proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi Accueil. Le montant total de la prestation s’élève à 405 €.

15) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - CONVENTION RELATIVE A UNE JOURNEE DE FORMATION SUR LES VALEURS EDUCATIVES :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer une convention pour une journée de formation animée par Corinne ROBERT, psychologue clinicienne, pour un coût total de 600 € TTC frais de transport compris.

16) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE D’ECONOMIE MIXTE D’EXPLOITATION DU TOURISME ET DU THERMALISME :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité des votants (abstentions :6) de donner un avis favorable à la prise de participation de la Communauté de Communes de Commentry/Nérès-les-Bains, dans la SEMETT, par l’achat de 2 500 actions, d’une valeur nominale de 16 € chacune et assortie d’une prime d’émission de 104 euros, représentant un total de 300 000 Euros.

Jean-Pierre Bougerolle émet quelques remarques : il est surpris de ne pas avoir eu de documents financiers. Sur le fonds, il émet un accord sur le fait de donner un soutien à la SEMETT. Le problème selon lui est le calcul de la valeur de l’entreprise, la valeur de l’entreprise devrait résulter de sa valeur dans la dynamique du temps. L’évaluation réalisée ne satisfait pas à Jean-Pierre Bougerolle, d’autant plus que cette évaluation aurait dû être contradictoire. Selon lui, trois hypothèses sont alors possible :

- La délibération est retirée et on fait faire une évaluation contradictoire par un cabinet,
- On laisse en l’état,
- On rentre au capital un petit peu et la différence on l’apporte sous la forme d’un compte courant d’associé.

Jean-Claude De Pin répond que la SEMETT était au bord du dépôt de bilan, un mandataire a été nommé, tous les documents financiers ont été fourni au mandataire ad hoc. Un effort des collectivités a été demandé pour participer au redressement, un protocole d’accord a été accepté, la Communauté de Communes avait décidé de participer. Jean-Claude De Pin ajoute que si cette délibération est remise en cause, c’est tout le système qui est remis en cause.

Claude Riboulet ajoute qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de soutien à la SEMETT.

Le Président précise que le protocole d'accord a été validé par le Tribunal de commerce, tous les chiffres ont été validés.

Suspension de séance à 19h20

Reprise de séance à 20h25

17) CONDUITE D'ETUDES, ANIMATION, REALISATION D'OPERATIONS DANS LES DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA GESTION DE L'ESPACE – CONTRAT TERRITORIAL CEIL / BANDAIS / AUMANCE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la mise en place d'un contrat territorial Ceil/Bandais/Aumance, d'approuver le plan de financement prévisionnel, d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent et d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des différents co-financeurs.

Questions diverses :

Monsieur le Président remercie tous les délégués communautaires de leur collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.
